

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Motion votée par la Fédération Nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars)

Le conseil d'administration de la Fnars, les délégués régionaux et départementaux, les salariés des associations, réunis ce jour, expriment leur profond désaccord avec la Loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, qui vient d'être adoptée par le Sénat, et leur extrême inquiétude face aux conséquences de l'article 21 sur l'hébergement des personnes sans papiers.

Même dans sa nouvelle formulation, cet article risque de mettre des milliers de personnes à la rue, de manière brutale et dans des conditions inacceptables.

Par ailleurs, il va conduire les structures d'hébergement à assumer un rôle de répression et de contrôle, alors que leur mission essentielle est d'apporter une aide à toutes les personnes en détresse, quelle que soit leur situation administrative.

Pour ces raisons, la Fnars demande la suppression de cet article.

Le 5 octobre 2007

Contact : Sylvaine VILLENEUVE      06 63 66 11 24